



## Division des droits des Palestiniens

Septembre 2006  
Volume XXIX, Bulletin n° 9

### **Bulletin relatif aux mesures prises par les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine**

#### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés . . . . .	3
II. Conférence internationale de la société civile à l'appui du peuple palestinien . . . . .	4
III. Rapport du Secrétaire général sur le règlement pacifique de la question de Palestine . . . . .	6
IV. Déclaration du Quatuor . . . . .	10
V. Le Conseil de sécurité tient une réunion ministérielle sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne . . . . .	11
VI. Rapport de la Banque mondiale sur les perspectives de croissance de l'économie palestinienne . . . . .	13

Le texte du présent bulletin peut être obtenu dans le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), à l'adresse internet suivante : <<http://domino.un.org/unispal.nsf>> ou à l'adresse ci-après : <[http:// www.un.org/Depts/dpa/qpal/pub\\_bltm.htm](http://www.un.org/Depts/dpa/qpal/pub_bltm.htm)>.

---

## I. Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés

*Le 5 septembre 2006, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, John Dugard, a présenté au Conseil des droits de l'homme un rapport sur la situation des droits de l'homme dans les territoires en application de la décision 1/106 de ce dernier. On trouvera ci-après un résumé de ce rapport (A/HRC/2/5), qui fait suite à la visite effectuée par le Rapporteur spécial entre le 9 et 17 juin 2006.*

### Résumé

L'essentiel du rapport présenté concerne le siège et le conflit de Gaza. Le 25 juin 2006, après la capture du caporal Gilad Shalit par des militants palestiniens et la poursuite des tirs de roquettes artisanales Qassam contre Israël, ce dernier pays a fait de multiples incursions militaires dans Gaza, et l'a bombardée systématiquement, faisant de nombreux morts et blessés et causant la destruction de maisons, de champs et d'ouvrages d'infrastructures, commettant ainsi sur une grande échelle une violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En particulier, Israël a violé l'interdiction d'utiliser aveuglément la puissance militaire contre des civils et des biens de caractère civil. La situation en Cisjordanie s'est également nettement dégradée.

Le Mur en construction sur le territoire palestinien est maintenant présenté par le nouveau Gouvernement israélien comme une mesure politique visant à annexer 10 % du territoire palestinien situé entre la Ligne verte et le Mur, où vivent 76 % des colons israéliens. Lorsque l'ouvrage sera achevé, 60 500 Palestiniens de Cisjordanie vivant dans 42 villages et bourgades seront, selon les estimations, enfermés dans la zone comprise entre le Mur et la Ligne verte. Les 500 000 Palestiniens qui vivent près du Mur doivent avoir un permis pour le franchir et on estime à 40 % la proportion des demandes de permis rejetées.

Israël poursuit sa politique de « dépalestinisation » de Jérusalem. Le Mur est ainsi construit qu'il place en Cisjordanie le quart environ de la population palestinienne de Jérusalem-Est (230 000 habitants). Ces personnes devront à l'avenir détenir un permis pour se rendre à leur travail, chez des amis, à l'hôpital ou dans les lieux de culte de Jérusalem.

Les colonies continuent de grandir, en infraction avec la quatrième Convention de Genève. Les colons de Cisjordanie et de Jérusalem-Est sont maintenant plus de 440 000.

Le « mini-mur » en construction au sud d'Hébron fait que les Palestiniens qui vivent entre cet ouvrage et la Ligne verte ont du mal à se rendre sur leurs terres, dans leurs écoles et dans leurs centres médicaux.

Le nombre de postes de contrôle a augmenté, passant de 376 en août 2005 à plus de 500. Les permis nécessaires pour se déplacer d'une région de Cisjordanie à l'autre sont accordés au compte-gouttes et les Palestiniens doivent se soumettre à des procédures administratives arbitraires. Naplouse et Djénine, en particulier, ont beaucoup souffert de la présence des postes de contrôle et sont en fait aujourd'hui des villes emprisonnées. Beaucoup de postes de contrôle n'ont apparemment d'autre objectif que d'empêcher les Palestiniens d'oublier qu'Israël est maître de leur vie et de les humilier du même coup.

La démolition de maisons reste un trait constant de l'occupation. C'est devenu une pratique courante que de détruire des maisons au moment de procéder à des arrestations lors d'une opération de police. La destruction de maisons pour d'autres motifs que la nécessité militaire est interdite par le droit international humanitaire. La vie familiale des Palestiniens est affectée par plusieurs législations et pratiques israéliennes. Récemment, la Haute Cour israélienne a confirmé une loi interdisant aux Arabes israéliens qui épousent des Palestiniens de vivre ensemble en Israël. À Jérusalem, le Mur a également séparé des familles.

Plus de 10 000 Palestiniens, dont des femmes et des enfants, sont détenus dans des prisons israéliennes.

La situation humanitaire est consternante tant en Cisjordanie que dans la bande de Gaza. Au moins quatre Palestiniens sur 10 vivent au-dessous du seuil

---

officiel de pauvreté (2,10 dollars des États Unis par jour); le taux de chômage est d'au moins 40 %. Une circonstance aggrave la situation, à savoir que le secteur public, qui représente 23 % du total des emplois dans le territoire palestinien, garde ses salariés mais ne peut les payer du fait que le Gouvernement israélien ne verse pas les fonds qu'il doit à l'Autorité palestinienne, notamment des recettes fiscales représentant de 50 à 60 millions de dollars par mois. De plus, les États-Unis et l'Union européenne ont interrompu le financement de l'Autorité palestinienne au motif que le Hamas, parti élu aux affaires en janvier 2006, est inscrit par leur législation sur la liste des organisations terroristes. Des organisations non gouvernementales qui travaillent auprès de l'Autorité palestinienne ont également été touchées par ces restrictions financières.

Le fait est que le peuple palestinien a été soumis à des sanctions économiques, premier exemple d'un tel traitement à l'égard d'un peuple occupé. Cette situation ne change pas, même si Israël est en infraction avec de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et s'il n'a pas donné suite à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004.

Le Quatuor lui même fait fi de cet avis consultatif, qu'il ne mentionne même pas dans ses déclarations publiques. Cela a considérablement terni l'image de l'Organisation dans le territoire palestinien occupé. Si les Palestiniens tiennent en haute estime les agents de l'ONU qui travaillent sur le terrain avec dévouement et détermination, ils se méfient beaucoup du rôle de l'Organisation à New York et Genève.

## **II. Conférence internationale de la société civile à l'appui du peuple palestinien**

*La Conférence s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève, les 7 et 8 septembre 2006, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, autour du thème « Réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien ». Les organisations de la société civile qui participaient à la Conférence ont adopté le plan d'action ci-après.*

### **Plan d'action**

Nous voici de nouveau réunis, nous, représentants des organisations de la société civile, déterminés à mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et à assurer la réalisation effective des droits du peuple palestinien, notamment ses droits à l'autodétermination et au retour. Nous ancrons notre action dans les droits de l'homme, le droit international, la Charte et les résolutions de l'ONU, et nous sommes acquis à l'idée d'internationalisme et d'une paix juste, fermement convaincus que l'ONU a un rôle fondamental à jouer pour mettre fin à l'occupation.

Nous sommes confrontés à une crise nouvelle, de guerre et d'occupation, au cours de laquelle les Palestiniens continuent d'endurer des souffrances au-delà de celles imposées par des décennies d'occupation brutale et d'apartheid.

La guerre contre le Liban et l'assaut persistant contre Gaza ont créé des réalités nouvelles.

L'unilatéralisme d'Israël a été exposé et son « redéploiement » de Gaza s'est révélé être trompeur. Les conditions des Palestiniens vivant sous occupation continuent de se détériorer, et les réfugiés palestiniens ne peuvent toujours pas se prévaloir de leurs droits internationaux, notamment de leur droit au retour. Les Palestiniens à Jérusalem et ailleurs font face à un nettoyage ethnique.

La crise actuelle a miné les efforts des États-Unis visant à réorganiser le Moyen-Orient dans le cadre d'un plan américain, qu'ils justifient au nom de la « démocratisation ». Si la démocratie avait une quelconque signification, l'ONU et, en fait, chacun de ses États Membres auraient accepté les résultats des élections palestiniennes récentes et établi des relations normales avec toute autorité élue démocratiquement dans le territoire palestinien occupé, indépendamment du choix du peuple palestinien. Au lieu de cela, la communauté internationale et l'ONU elle-même sont restées passives face au boycottage de l'Autorité palestinienne orchestré par les États-Unis et face à

---

l'enlèvement, à l'évidence illégal, par Israël de 41 parlementaires démocratiquement élus et de huit ministres de ce gouvernement. C'est infamant pour nous tous.

Il y a 30 ans, l'ONU a reconnu le crime international d'apartheid, l'a condamné et s'est attachée à le combattre; le plus important est le fait qu'elle a défini le crime d'apartheid comme un crime général contre l'humanité, n'étant pas propre à ce qui constituait naguère la réalité en Afrique du Sud. Aujourd'hui, 12 ans après la fin de l'apartheid dans ce pays, force est de constater qu'Israël continue d'appliquer un système d'apartheid et qu'il perpétue en outre l'occupation la plus longue de notre époque. Nous, représentants des organisations de la société civile et activistes du monde entier, nous associons une fois de plus à l'ONU pour reconnaître ces crimes odieux, les condamner et nous engager à y mettre un terme. Comme par le passé, nous sommes de nouveau déterminés à faire traduire en justice ceux qui se rendent coupables d'un tel crime.

Malgré l'Avis consultatif rendu il y a deux ans par la Cour internationale de Justice, qui avait conclu à l'illicéité du mur de l'apartheid, la construction de celui-ci est pratiquement achevée. Le mur encercle les localités et les villes palestiniennes par le biais de l'usurpation de terres la plus massive opérée depuis 1967. Nous demandons à l'ONU d'appliquer dans son intégralité l'Avis consultatif de la Cour, notamment la section préconisant le démantèlement du mur illégal. Nous, représentants des organisations de la société civile, prenons nos responsabilités au sérieux s'agissant du mur. Nous nous préoccupons de la question de la construction illégale du mur et continuerons de le faire, afin d'obtenir l'application de tous les aspects de l'Avis consultatif de la Cour, ainsi que celle des résolutions de l'Assemblée générale relatives à cette question.

Nous nous trouvons réunis ici, à Genève, à un moment particulièrement critique et historique. Nous pouvons fermer les yeux sur la crise urgente à laquelle le peuple palestinien est confronté, sans nous soucier de l'obligation pour la communauté internationale d'y mettre un terme, ou bien saisir cette occasion pour lancer un véritable mouvement en vue de l'instauration d'une paix juste. Nous avons décidé de faire partie de ceux qui œuvrent à la promotion d'une réalité nouvelle, fondée sur la justice, les droits de l'homme et le droit international, afin de faire cesser l'occupation et de

permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination et son droit à la création d'un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem pour capitale. Nous lançons en conséquence l'appel suivant :

### **Appel à l'action**

*Nous demandons à l'ONU et à ses États Membres :*

1. D'assurer une protection internationale pour le peuple palestinien vivant sous occupation;

2. De poursuivre en justice devant la Cour pénale internationale ou toute autre instance internationale ou nationale, dotée d'une compétence universelle, les personnes qui se sont rendues coupables de crimes de guerre contre le peuple palestinien;

3. D'encourager et imposer des sanctions, notamment en mettant fin au commerce meurtrier des armes avec Israël, et de mettre un terme aux sanctions imposées à l'Autorité palestinienne élue, ainsi qu'au châtiment collectif imposé au peuple palestinien.

*Quant à la société civile, nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :*

1. Travailler dans les mois à venir avec les mouvements de la société civile palestinienne et les organisations non gouvernementales pour marquer le quarantième anniversaire de l'occupation de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jérusalem-Est. Cette commémoration comprendra un large éventail de campagnes culturelles et d'information, dont le point culminant sera une Journée mondiale d'action, le 9 juin 2007, au quarantième anniversaire de cette occupation, sous le slogan « Le monde dit non à l'occupation israélienne »;

2. Étendre notre campagne mondiale de boycottage, de désinvestissement et de sanctions à des secteurs encore plus vastes de nos pays et régions, sur la base de la formation d'un mouvement non violent d'opposition à la politique israélienne d'apartheid et d'occupation, et lancer notamment une campagne urgente pour mettre fin aux sanctions contre l'Autorité palestinienne démocratiquement élue;

3. Se mobiliser pour exiger que nos gouvernements assurent sans délai une protection internationale au peuple palestinien vivant sous

---

occupation, en s'efforçant notamment de traduire en justice les auteurs de crimes de guerre contre le peuple palestinien. Nous appuierons également les efforts visant à faire appliquer les Conventions de Genève et

l'ensemble des résolutions de l'ONU, ainsi qu'à convoquer une nouvelle conférence de paix internationale pour le Moyen-Orient, en attribuant à l'ONU un rôle central.

### **III. Rapport du Secrétaire général sur le règlement pacifique de la question de Palestine**

*Le rapport du Secrétaire général sur le règlement pacifique de la question de Palestine (A/61/355-S/2006/748), portant sur la période allant de septembre 2005 à septembre 2006, a été présenté en application de la résolution 60/39 de l'Assemblée générale. Les observations du Secrétaire général sur le conflit israélo-palestinien et les efforts internationaux déployés pour faire avancer le processus de paix figurent au chapitre II du rapport dont le texte est reproduit ci-dessous.*

5. Le cycle de violence entre Israéliens et Palestiniens est à présent entré dans sa septième année, et je suis au regret de constater que la redynamisation du processus de paix au Moyen-Orient que j'avais appelée de mes vœux l'année dernière ne s'est pas matérialisée. La violence s'est intensifiée durant la période à l'examen, comme en témoignent les attentats-suicides commis en Israël par des militants palestiniens et les tirs aveugles de roquettes et de mortier sur Israël, ainsi que les frappes aériennes israéliennes, les exécutions extrajudiciaires de militants présumés, les fréquentes offensives au sol et les nombreux tirs de chars. Des affrontements inquiétants se sont également produits entre Palestiniens, principalement dans la bande de Gaza.

6. Comme je l'ai déjà dit, je déplore le massacre des civils, qui sont trop souvent victimes de cette violence parce que les parties ne respectent pas les obligations que leur impose le droit international.

7. Les élections législatives palestiniennes ont eu lieu le 25 juillet 2006 dans l'ensemble de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, avec une participation limitée des Palestiniens résidant à Jérusalem-Est. À cette époque, j'ai félicité le Président Abbas et le peuple palestinien de ce que les élections s'étaient déroulées dans le calme et l'ordre. Selon les résultats officiels, la liste « Changement et réforme » du Hamas a obtenu la majorité des sièges. Le Quatuor a alors déclaré qu'il était inévitable que l'octroi d'une assistance future à tout gouvernement palestinien soit subordonné par les donateurs, à l'intention déclarée de ce gouvernement d'adhérer aux principes de la non-violence, de reconnaître le droit d'Israël à exister et

d'accepter les accords et obligations précédemment souscrits, y compris la Feuille de route.

8. Le Président Abbas a chargé M. Ismail Haniyeh, du Hamas, de former un gouvernement et lui a demandé instamment d'aligner le programme du Gouvernement sur le sien. Dans le discours qu'il a prononcé au moment de son entrée en fonctions, le Premier Ministre a déclaré qu'il respectait les relations constitutionnelles avec le Président Abbas et le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine. Le Gouvernement n'a toutefois pas adhéré aux principes énoncés par le Quatuor.

9. Après les élections générales israéliennes du 28 mars 2006, un gouvernement de coalition a été formé avec, à sa tête, le Premier Ministre Ehud Olmert, qui a exprimé son intention d'établir les frontières permanentes d'Israël, de préférence en accord avec les Palestiniens. Il a déclaré que cela impliquerait une réduction du nombre de colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé, mais a également prévu le maintien des principaux blocs de colonies sur les terres occupées. Selon le programme du Gouvernement, Israël serait prêt à agir unilatéralement s'il estimait impossible de négocier avec les Palestiniens.

10. Le 10 mai 2006, des Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes, qui étaient des personnalités du Fatah et du Hamas, ont rédigé un document énonçant des objectifs politiques communs touchant la création d'un État palestinien à l'intérieur des frontières de 1967 et déclarant l'Organisation de libération de la Palestine comme l'unique représentant légitime du peuple palestinien. Le Fatah et le Hamas se sont entendus, le 27 juin 2006, sur une version révisée dudit

---

document et se sont engagés à s'en inspirer pour créer un gouvernement d'unité nationale. Les négociations sur la formation de ce gouvernement sont en cours, mais n'ont donné aucun résultat jusqu'à présent.

11. Le 25 juin 2006, des militants palestiniens ont attaqué une base militaire israélienne près de la frontière de Gaza, tuant trois soldats israéliens et en capturant un quatrième. Le Gouvernement israélien a aussitôt lancé, dans la bande de Gaza, une opération militaire d'envergure, dont l'objectif déclaré était de libérer le soldat et de mettre un terme aux tirs de roquettes. Elle a consisté en bombardements aériens, opérations au sol, arrestation de ministres et de députés et destruction de l'infrastructure civile, y compris l'unique centrale électrique de Gaza, des routes et des ponts, ainsi que de nombreux autres équipements publics et privés. Plus de 200 Palestiniens ont été tués à ce jour.

12. Les coordonnateurs américains – le général Ward (en poste jusqu'en novembre 2005) et son successeur, le général Dayton – se sont efforcés de faire avancer la réforme du secteur de la sécurité palestinienne pour juguler la violence intérieure et permettre aux Palestiniens de tenir les engagements qu'ils avaient pris en acceptant la Feuille de route. Durant les premiers mois de la période à l'examen, les services de sécurité palestiniens se sont montrés disposés à s'opposer aux militants en procédant à des arrestations ou à des opérations de confiscation d'explosifs. En novembre 2005, le Président Abbas a créé un comité directeur qui a chargé une équipe technique de rédiger un livre blanc sur la sécurité. Un premier projet a été établi en décembre 2005 avec le concours du coordonnateur américain.

13. Les résultats des élections législatives palestiniennes n'ont pas été sans répercussion sur le secteur de la sécurité. Le Gouvernement israélien a mis fin à l'envoi de matériel, par la communauté internationale, aux forces de sécurité palestiniennes. Par ailleurs, le Président Abbas et le Gouvernement ont procédé à des nominations et pris des décisions discordantes dans le domaine de la sécurité. Le Ministre palestinien de l'intérieur a déployé à Gaza une nouvelle force spéciale, dont les membres se recrutaient dans les services de sécurité existants et diverses factions, bien que le Président Abbas ait déclaré cette mesure illégale. Des accrochages se sont alors produits entre les forces de sécurité et le calme n'est revenu qu'après que le Président Abbas et le

Premier Ministre Haniyeh sont convenus d'intégrer la force spéciale dans les effectifs de l'Autorité palestinienne. Le coordonnateur américain a continué à travailler avec le Président Abbas au renforcement de la garde présidentielle et avec les collaborateurs du Président en qualité de conseiller stratégique.

14. Le Gouvernement israélien n'a pas suspendu ses activités d'implantation et n'a pas démantelé les avant-postes installés en Cisjordanie depuis mars 2001, comme il en avait l'obligation conformément à la Feuille de route, mais il a évacué les colons d'Amona en février 2006. Un poste de police est en cours de construction dans la zone E1 entre Jérusalem et la colonie de Ma'ale Adumim en Cisjordanie en vue de relier Ma'ale Adumim au territoire d'Israël. En décembre 2005, il a été signalé que 3 696 logements étaient en construction dans les colonies de Cisjordanie et 1 654 dans Jérusalem-Est. L'expansion des colonies de Cisjordanie vers le nord et le sud de Jérusalem et dans la vallée du Jourdain a été autorisée par le Ministre israélien de la défense.

15. L'édification du mur en Cisjordanie s'est accélérée durant la période à l'examen. Le Gouvernement israélien a ordonné l'expropriation de terres pour le prolonger vers l'est de Jérusalem de façon à englober la colonie de Ma'ale Adumim. La Cour suprême israélienne a rejeté une requête contre l'édification du mur dans le nord de Jérusalem, mais en a ordonné la destruction sur 5 kilomètres à l'est de la colonie de Tzofim. Le Ministre israélien de la défense aurait ordonné que le tracé du mur soit revu de façon que la vie quotidienne des Palestiniens en soit moins perturbée. Continuer à édifier le mur en empiétant sur les terres palestiniennes est contraire aux obligations juridiques qui incombent à Israël conformément à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, en date du 9 juillet 2004, et à la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale, en date du 20 juillet 2004. En exécution de cette dernière, je me suis employé à établir un registre des dommages causés aux Palestiniens par la construction du mur.

16. L'Envoyé spécial du Quatuor, James Wolfensohn, a insisté sur le fait qu'il n'était pas possible que l'économie palestinienne soit viable tant que la liberté de circulation ne serait pas rétablie à l'intérieur de la Cisjordanie. Pendant plusieurs mois, il s'est employé à appliquer un programme d'action portant sur les questions de circulation et de réforme dans le territoire palestinien occupé. Le 15 novembre 2005, comme suite

---

à son action et à l'engagement personnel de la Secrétaire d'État américaine Condoleezza Rice et du Haut Représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune de l'Union européenne Javier Solana, le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne ont conclu un accord sur la circulation et l'accès. Il prévoyait l'ouverture du point de passage de Rafah à la circulation des personnes entre la bande de Gaza et l'Égypte sous le contrôle de l'Union européenne. Au début, le point de passage de Rafah a bien été ouvert tous les jours mais, depuis le 25 juin 2006, il ne l'est plus qu'à intervalles irréguliers. L'accord prévoyait aussi l'ouverture ininterrompue de points de passage entre Israël et Gaza pour la circulation des biens et des personnes. Là encore, s'ils ont bien été ouverts sans interruption au début, les points de passage de Karni, de Kerem Shalom et d'Erez ne l'ont plus été que par intermittence en 2006. En raison de la fermeture fréquente du point de passage commercial de Karni, peu d'exportations ont pu avoir lieu. D'autres volets de l'accord, comme l'engagement pris par Israël d'autoriser des convois de camions et d'autocars entre Gaza et la Cisjordanie et de réduire le nombre d'obstacles à la circulation en Cisjordanie, n'ont pas été appliqués. Le Gouvernement israélien n'a toujours pas donné l'assurance qu'il s'abstiendrait d'intervenir dans le fonctionnement du port maritime de Gaza et la question de l'ouverture de l'aéroport n'a pas été examinée.

17. Les forces de sécurité israéliennes s'emploient à diviser la Cisjordanie en trois zones distinctes, avec une liberté de circulation totale à l'intérieur de chacune d'elles et fortement limitée entre elles. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, depuis la signature de l'Accord sur la circulation et l'accès, le Gouvernement israélien a augmenté de 43 % le nombre d'obstacles matériels en Cisjordanie. Avec les nouvelles mesures imposées par Israël dans la vallée du Jourdain, pratiquement plus aucun Palestinien qui ne réside pas dans une zone et n'y travaille pas n'a le droit d'y pénétrer. L'accès aux zones fermées situées entre la Ligne verte et le mur a également été limité.

18. L'Autorité palestinienne s'est trouvée face à de graves difficultés politiques, financières et sociales dès la fin de 2005. Si la communauté internationale s'est félicitée de certaines mesures prises par l'Autorité palestinienne durant le processus de désengagement, son comportement dans les mois qui l'ont suivi a été contrasté. La masse salariale a continué de grossir,

l'Autorité ayant recruté davantage de fonctionnaires pour ses services de sécurité, la sécurité s'est dégradée à Gaza et les tirs de roquettes contre Israël se sont poursuivis. En décembre 2005, les principaux donateurs ont remis en question leur soutien au budget de l'Autorité palestinienne, qui était déjà exsangue.

19. Après les élections législatives palestiniennes de janvier 2006, le Gouvernement israélien a déclaré que l'Autorité palestinienne était devenue de fait une entité terroriste et a décidé de ne plus lui reverser les recettes des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée collectées en son nom. Cette décision, qui privait l'Autorité palestinienne d'environ 50 millions de dollars des États-Unis de revenu par mois, est contraire aux dispositions du Protocole de Paris. Les principaux donateurs ont également retiré leur aide directe à l'Autorité parce que le nouveau Gouvernement palestinien n'acceptait pas d'adhérer aux principes fixés par le Quatuor. La régression de l'activité économique qui s'en est suivie a réduit les recettes fiscales nationales. Tous ces facteurs, conjugués à une crise du système bancaire, ont plongé l'Autorité palestinienne dans une grave crise financière.

20. De ce fait, l'Autorité palestinienne s'est trouvée de plus en plus dans l'incapacité de faire face à ses obligations financières. Elle a dû réduire les prestations sociales en février 2006 et a cessé de verser les salaires des fonctionnaires en mars. En avril 2006, ses revenus mensuels ne couvraient qu'un sixième de ses besoins. Conscient des conséquences humanitaires de cette situation, mais soulignant que l'Autorité palestinienne n'était pas pour autant exonérée de ses obligations envers le peuple palestinien, le Quatuor s'est dit, le 9 mai 2006, prêt à mettre en place, pour une durée limitée, un mécanisme international au mandat restreint qui, fonctionnant en toute transparence, se chargerait d'acheminer l'aide directement au peuple palestinien. L'Union européenne a commencé en juillet à fournir, dans le cadre de ce mécanisme, les fonds nécessaires pour financer les dépenses de carburant et les indemnités versées aux agents sanitaires. Ont également commencé à être versés les fonds nécessaires au financement d'autres dépenses – allocations liées à des besoins précis et autres dépenses non salariales, telles que le coût des médicaments.

21. Près d'un million de Palestiniens étaient à la charge de personnes employées par l'Autorité palestinienne, et les salaires versés par celle-ci

---

correspondaient à un quart du produit national brut. En outre, ce sont des salariés de l'Autorité palestinienne qui assurent le fonctionnement des services de santé, de l'enseignement, des services de sécurité et d'autres services destinés à la population. Selon des études économiques, la pauvreté et le chômage augmenteraient de façon spectaculaire si la crise financière se prolongeait et le produit national brut palestinien a diminué de 7 % au premier trimestre de 2006. L'opération militaire lancée par Israël à la suite de la capture d'un soldat israélien près de Gaza ayant détruit l'infrastructure civile, Gaza est privée de courant électrique de 12 à 18 heures par jour, l'eau y est rationnée et les risques sanitaires augmentent. En raison de la fermeture fréquente du point de passage de Karni, les stocks de denrées alimentaires essentielles de la ville sont épuisés et il a fallu avoir recours au rationnement.

22. Le Secrétariat a tenu le Conseil de sécurité régulièrement informé de l'évolution de la situation au Moyen-Orient, tous les mois et chaque fois que la situation sur le terrain l'exigeait.

23. Le Comité spécial de liaison s'est réuni à Londres en décembre 2005 pour examiner la situation économique, fiscale et humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Le Quatuor s'est réuni parallèlement à cette occasion et s'est félicité des mesures prises par l'Autorité palestinienne pour empêcher les groupes armés de troubler l'ordre public. Il a activement poursuivi ses travaux durant la période à l'examen, en se réunissant une première fois en septembre 2005, puis de nouveau en janvier et en mai 2006, montrant ainsi sa détermination à intervenir dans le conflit et à contribuer aux efforts déployés pour faire appliquer la Feuille de route. Résolu pour ma part à faire avancer la cause de la paix au Moyen-Orient, je me suis rendu dans la région en novembre 2005 et en août et septembre de cette année.

24. Les organismes et programmes des Nations Unies ont continué à exécuter leur mandat d'aide au peuple palestinien. L'appui des donateurs étant plus que jamais nécessaire, en juillet 2006, les donateurs ont annoncé d'importantes contributions dans le cadre de l'appel global révisé lancé par l'Organisation des Nations Unies en faveur du territoire palestinien occupé, en particulier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Dans sa déclaration du 9 mai 2006, le Quatuor a demandé à la

communauté internationale de répondre d'urgence aux demandes d'assistance des organisations internationales, surtout des organismes des Nations Unies. Je demande pour ma part instamment aux donateurs potentiels de réaffirmer leur soutien à l'UNRWA et de répondre à l'appel global.

25. Les restrictions imposées par les forces de sécurité israéliennes du fait de l'édification du mur en Cisjordanie et de la mise en place de postes de contrôle et autres obstacles qui empêchent les organismes et programmes des Nations Unies d'acheminer l'aide aux Palestiniens, ne laissent de me préoccuper. Des restrictions de plus en plus strictes ont rendu difficile aux fonctionnaires internationaux d'entrer à Gaza et d'en sortir et il est devenu plus difficile pour le personnel local de se déplacer entre Jérusalem, où sont établis la plupart des bureaux des Nations Unies, et la Cisjordanie, où la population a besoin d'aide. Il a été difficile d'acheminer l'aide humanitaire vers la bande de Gaza en empruntant le point de passage de Karni et le retardement du retour des conteneurs vides a coûté cher.

26. Je suis particulièrement préoccupé par les incidents qui ont compromis la sécurité des fonctionnaires des Nations Unies. Certains ont essuyé des coups de feu aux points de contrôle. Il y a eu des manifestations devant les bureaux des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé, en particulier le bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient à Gaza. Le 30 juillet 2006, après une manifestation devant les locaux de l'Organisation des Nations Unies à Beyrouth à la suite des bombardements israéliens de Qana durant le conflit entre Israël et le Hezbollah, des militants palestiniens qui y participaient sont entrés dans le bureau et l'ont saccagé, endommageant du matériel important. Le 31 décembre 2005, un centre de loisir géré par l'UNRWA à Gaza a été attaqué par des militants palestiniens. Heureusement, aucun fonctionnaire des Nations Unies n'a été blessé dans ces incidents.

27. On se rappellera que la Feuille de route fixait à la fin de 2005 la date limite pour le règlement du conflit israélo-palestinien. Même si ce délai n'a pas été tenu, la Feuille de route demeure le cadre agréé pour l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et est donc une importante référence pour l'avenir. Je regrette que les perspectives de parvenir à la solution des deux États ne se soient pas améliorées

---

au cours de la période à l'examen. Même si les réalités ont changé, il faut encourager toutes les parties à adopter des politiques et des pratiques propices à un règlement pacifique. À cet égard, je me félicite de ce que le Président Abbas reste attaché à un programme de paix, et j'ai noté avec satisfaction l'intention déclarée du Premier Ministre Olmert d'engager le dialogue avec un partenaire palestinien. Je suis également heureux de constater qu'il ressort des sondages d'opinion que tant les Israéliens que les Palestiniens sont en faveur d'une solution négociée instaurant deux États, même si la confiance dans le processus de paix diminue. Les faits regrettables qui se sont produits ces derniers mois ne doivent pas empêcher la communauté internationale de faire l'impossible pour relancer le processus de paix. C'est pourquoi je tiens à insister sur l'importance des négociations entre le Gouvernement israélien et un partenaire palestinien qui adhère aux principes énoncés dans la Feuille de route en vue de parvenir à une solution instaurant deux États. L'Organisation des Nations Unies continuera d'œuvrer à l'instauration d'un État palestinien indépendant, démocratique et

viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, et à la mise en place d'un cadre régional de paix et de sécurité, comme le prévoient les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

28. Je tiens à rendre particulièrement hommage à Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et mon Représentant personnel auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, au personnel du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies et à la Commissaire générale Karen Koning Abuzayd de l'UNRWA et à ses collaborateurs ainsi qu'au personnel de tous les autres organismes des Nations Unies, qui ne cessent de travailler avec dynamisme et efficacité dans des conditions extrêmement pénibles, difficiles et parfois dangereuses. Je souhaite également saluer le travail de l'Envoyé spécial du Quatuor, M. James Wolfensohn, qui s'est retiré en avril 2006 et dont la contribution a été des plus précieuses.

#### **IV. Déclaration du Quatuor**

*On trouvera ci-après la déclaration faite par le Quatuor à l'issue de la réunion tenue par ses principaux responsables (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Organisation des Nations Unies et Union européenne) au Siège de l'Organisation, le 20 septembre 2006 (SG/2116).*

Les responsables du Quatuor – Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; Sergei Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie; Erkki Tuomioja, Ministre des affaires étrangères de la Finlande; Condoleezza Rice, Secrétaire d'État des États-Unis; Javier Solana, Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique européenne de sécurité et de défense et Benita Ferrero-Waldner, Commissaire européenne aux relations extérieures – se sont réunis aujourd'hui à New York pour examiner les faits nouveaux survenus au Moyen-Orient depuis leur précédente réunion, tenue le 9 mai 2006.

Faisant le point des événements récents dans la région, le Quatuor a souligné la nécessité urgente de progresser vers une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Il s'est déclaré préoccupé par la grave

crise à Gaza et la persistance de l'impasse dans laquelle Israël et les Palestiniens restent bloqués.

Le Quatuor s'est félicité des efforts déployés par le Président de la Palestine Mahmoud Abbas pour former un gouvernement d'unité nationale, dans l'espoir que le programme d'action de ce gouvernement refléterait les principes du Quatuor et permettrait à ce gouvernement d'agir rapidement.

Le Quatuor a souligné la nécessité urgente pour les parties d'appliquer pleinement tous les aspects de l'Accord réglant les déplacements et le passage. En conséquence, Rafaa et tous les autres passages devraient rester ouverts conformément aux accords pertinents.

Le Quatuor a encouragé les donateurs à accroître leur assistance pour répondre aux besoins du peuple

---

palestinien, s'agissant en particulier de la réforme du secteur de la sécurité, de la reconstruction des infrastructures endommagées et du développement économique. Il s'est félicité des efforts déployés par la Banque mondiale et l'Union européenne pour apporter directement au peuple palestinien l'aide dont il a besoin par l'intermédiaire du Mécanisme international temporaire que le Quatuor a entériné le 17 juin. Conscient des besoins persistants du peuple palestinien, le Quatuor a approuvé le maintien et l'expansion du Mécanisme international temporaire pour une période de trois mois et a convenu d'examiner de nouveau la nécessité d'un tel mécanisme à la fin de cette période.

Le Quatuor a noté que la reprise des transferts des revenus fiscaux et douaniers aurait une incidence notable sur l'économie palestinienne. Il a encouragé Israël et l'Autorité palestinienne à envisager la reprise de tels transferts par le biais du Mécanisme international temporaire afin d'améliorer la situation économique et humanitaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Le Quatuor s'est félicité de la décision prise par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de prier M. James D. Wolfensohn de faire rapport sur la situation sur le terrain.

Le Quatuor a réaffirmé son attachement à la Feuille de route comme moyen d'atteindre l'objectif de deux États démocratiques – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il a souligné la nécessité d'un processus politique crédible en vue de progresser vers la solution de deux États grâce au dialogue et au respect parallèle des engagements.

Dans ce contexte, le Quatuor s'est félicité de la perspective d'une réunion prochaine du Premier Ministre Ehud Olmert et du Président Mahmoud Abbas. Le Quatuor a convenu de se réunir régulièrement, au niveau tant des responsables que des envoyés, notamment avec les parties et d'autres partenaires régionaux, pour suivre l'évolution de la situation et les mesures prises par les parties et pour examiner la voie à prendre.

## **V. Le Conseil de sécurité tient une réunion ministérielle sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

*En réponse une lettre datée du 30 août 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes (S/2006/700), le Conseil de sécurité a tenu, le 21 septembre 2006, une réunion ministérielle sur la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». À l'ouverture de la séance, le Secrétaire général a prononcé la déclaration liminaire ci-après. (Le procès-verbal de la séance a été publié sous la cote S/PV.5530).*

Le conflit israélo-arabe, plus que tout autre conflit, est porteur d'une charge symbolique et émotionnelle puissante pour les peuples du monde entier. Les récits des deux parties – dépossession, occupation prolongée et refus d'accorder le statut d'État, d'un côté, terrorisme et menaces existentielles, de l'autre, suscitent des craintes et des passions auprès des peuples de nombreux pays. Notre incapacité persistante de régler ce conflit remet en question la légitimité et l'efficacité du Conseil lui-même.

Les événements de cet été nous ont rappelé à tous à quel point il est dangereux de négliger de régler le

conflit israélo-arabe dans son ensemble et à quel point les problèmes de la région sont étroitement liés. En même temps, le rôle qu'a joué le Conseil de sécurité pour parvenir à la cessation des hostilités entre Israël et le Hezbollah et tracer la voie vers un cessez-le-feu durable en vertu de la résolution 1701 (2006) a montré que le Conseil peut jouer un rôle vital dans la recherche de la paix dans la région. La résolution 1701 (2006) souligne à juste titre la nécessité de parvenir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, sur la base de toutes les résolutions pertinentes antérieures du Conseil. Pour ce faire, nous devons réaliser des

---

progrès sur la question qui est au cœur du conflit, à savoir le problème d'Israël et de la Palestine.

La grande majorité des Israéliens et des Palestiniens veulent la paix. Ce dont ils ont désespérément besoin, c'est un pont qui leur permette de parvenir à la paix et de sortir ainsi de leur situation actuelle de conflit. Le pont vers la paix doit être suffisamment large pour que puissent y accéder tous ceux qui ont un intérêt légitime dans le processus; il doit être suffisamment long pour enjamber l'énorme gouffre de méfiance qui sépare les parties et suffisamment solide pour résister aux efforts de sabotage dont il sera inévitablement la cible.

Hier, j'ai insisté auprès de mes partenaires du Quatuor sur le fait que le pont existant qui mène vers la paix a sérieusement besoin de réparations. Ses fondations semblent faibles, car les deux parties ont omis de prendre les actions concrètes nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations existantes. La destination à l'autre extrémité, à savoir la fin de l'occupation qui a commencé en 1967 et un État d'Israël sûr, en paix avec tous ses voisins, notamment un nouvel État palestinien, demeure bien éloignée, mal définie et, pour beaucoup, presque unimaginable. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une situation difficile à Gaza, où nous constatons des fermetures et une Autorité palestinienne qui est privée de ressources. Les écoles, les ministères et les autres institutions palestiniennes sont en net déclin. La société palestinienne s'appauvrit rapidement. Si cette situation persiste et que l'Autorité palestinienne devait s'effondrer, la conséquence en serait une fragmentation et une radicalisation de la société palestinienne, qui serait un revers stratégique terrible, peut-être irréversible.

Aujourd'hui, les Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie vivant sous occupation n'ont plus d'État ni de gouvernement qui fonctionne. Est-il dès lors étonnant qu'ils se tournent vers la communauté internationale pour obtenir protection, aide et espoir? Et si cela n'arrive pas, les jeunes de Palestine seront, malheureusement, attirés par les fausses promesses de ceux qui prônent la violence.

De leur côté, les Israéliens exigent, à juste titre, la fin des tirs de roquettes contre les villes et les kibboutz du sud d'Israël, le retour du soldat capturé le 25 juin et une Autorité palestinienne qui accepte les principes fondamentaux du processus de paix et prend des mesures crédibles pour empêcher les attaques contre

Israël. Or, en l'absence d'un processus politique, qui est la seule façon de parvenir à une paix durable, les Israéliens se tournent tout naturellement vers leurs soldats pour faire face aux menaces sécuritaires.

Il serait facile pour la communauté internationale de déclarer que les parties ne sont pas prêtes au dialogue et qu'en attendant qu'elles le soient, il n'y a pas grand-chose à faire. Mais cela serait également profondément décevant. Cela serait également injuste pour les parties elles-mêmes.

Les sondages montrent, les uns après les autres, que les peuples des deux côtés comprennent qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. Ces mêmes sondages révèlent que les populations comprennent qu'une solution prévoyant deux États ne peut être réalisée au moyen d'actions unilatérales de la part de l'une ou l'autre partie. Je suis convaincu que tant le Premier Ministre israélien, M. Olmert, que le Président palestinien, M. Abbas, comprennent ces réalités et cherchent une façon d'aller de l'avant. Je les ai assurés tous deux de mon ferme appui, comme le Quatuor l'a fait hier.

Le Quatuor a également encouragé les efforts visant à créer un Gouvernement d'unité nationale palestinien, dans l'espoir que le programme de ce Gouvernement tiendrait compte des principes du Quatuor et faciliterait un engagement rapide de la communauté internationale. La sagesse dont fait preuve le Président Abbas sur cette voie doit être reconnue, comme doivent l'être les efforts du Premier Ministre palestinien, M. Haniyeh.

Au cours de la réunion, j'ai également rappelé à mes partenaires du Quatuor que celui-ci devait lui-même être plus actif et efficace, pour parvenir à rétablir la confiance à l'égard du processus de paix. Je suis heureux de dire que le Quatuor a convenu qu'un engagement plus ferme était essentiel – sur le terrain, avec les parties et dans la région.

Mais il faudra voir ce qui se passe dans la pratique. Les parties doivent maintenant assumer leurs responsabilités, de même que le Quatuor et nos partenaires dans la région et de même que le Conseil. Avec tous les outils à notre disposition, travaillons ensemble pour mettre en place un processus politique crédible et fondé sur le dialogue, sur le respect parallèle des obligations, sur le suivi des résultats obtenus et sur la clarté de l'objectif ultime. Le temps est venu de reconstruire le pont détruit qui mène vers la paix.

---

## **VI. Rapport de la Banque mondiale sur les perspectives de croissance de l'économie palestinienne**

*Le 30 septembre 2006, la Banque mondiale a publié un rapport intitulé « Croissance en Cisjordanie et dans la bande de Gaza : possibilités et contraintes » (rapport n° 36320-GZ, vol. I). On trouvera ci-après un extrait des principales conclusions qui y sont formulées.*

...

D'une manière générale, la croissance économique globale est peu réjouissante depuis 15 ans, la croissance démographique élevée ayant augmenté plus rapidement que le produit intérieur brut réel durant presque toute cette période. Les perspectives économiques restent sombres et fortement tributaires de l'évolution de la situation politique. Bien que le retrait d'Israël de la bande de Gaza, en septembre 2005, ait fait place à un avenir politique et économique imprévisible, il a également suscité l'espoir qu'un accord final fondé sur la coexistence pacifique de deux entités souveraines voisines pourrait être conclu. En raison de l'impasse politique actuelle, les perspectives économiques se sont considérablement détériorées.

En outre, la capacité de la Cisjordanie et de la bande de Gaza d'engendrer une croissance économique rapide s'est érodée, et même si le régime de bouclage devient moins abusif : premièrement, l'économie s'oriente davantage vers l'intérieur, ce qui a affaibli le secteur industriel. Pour ce qui est de la demande, la croissance économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a été stimulée principalement par la consommation plutôt que par les exportations de biens et de services. Le rôle de l'exportation de main-d'œuvre, qui doit être considéré avec prudence étant donné l'absence d'afflux d'investissements vers la Cisjordanie et la bande de Gaza, est de plus en plus faible car les mesures de sécurité imposées par Israël ont provoqué une réduction des envois de fonds par les Palestiniens travaillant dans ce pays. Les exportations de biens n'ont jamais été très importantes. Les exportations de main-d'œuvre semblent avoir étouffé les exportations de biens et, avec les flux d'aide, ont entravé l'industrialisation – en faisant augmenter le coût de la main-d'œuvre et le prix des biens non exportables. Seul un afflux d'investissements pourrait contribuer à régler ce problème mais, même dans les

années 90, les problèmes de sécurité ont empêché de tels investissements.

Deuxièmement, la reprise économique enregistrée en 2003-2005 n'est pas durable et fait apparaître des faiblesses économiques structurelles. Sur le plan de l'offre, les secteurs de la construction, de l'agriculture et de l'administration publique sont apparus comme les principaux moteurs de croissance. Bien que la production manufacturière ait également contribué à la reprise, sa part dans le PIB a peu augmenté et est restée inférieure au niveau de 1995, la compétitivité de ce secteur n'ayant cessé de diminuer tout au long de ces dix années (voir les chapitres III et IV du rapport). La récente croissance tient à la politique d'expansion budgétaire, au crédit bancaire accordé à l'économie, au relâchement du régime de bouclage et à la reprise de la consommation des particuliers. Il est probable qu'aucune de ces tendances ne se maintiendra à l'avenir.

Les changements dans la composition des exportations et des importations de la Cisjordanie et de la bande de Gaza montrent une désindustrialisation progressive de leur économie, ces deux territoires s'étaient réorientés vers la production de biens de faible technicité et les produits alimentaires ayant largement dépassé les biens d'équipement dans les importations. Si elle a toujours été faible, la part des produits transformés dans les exportations, telle qu'elle apparaît dans le pourcentage des produits alimentaires combiné à celui des produits industriels bruts, a beaucoup baissé ces derniers temps. Le glissement de la demande d'importations vers des produits peu élaborés et la chute des importations de biens d'équipement sont allés de pair avec une diminution de l'ensemble des importations, ce qui donne à penser que l'infrastructure industrielle va continuer de se détériorer. En outre, de nombreuses entreprises de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ont perdu des marchés extérieurs en raison des problèmes de

---

livraison et de l'augmentation des frais de vente provoqués par le régime de bouclage.

Enfin et surtout, comme indiqué plus haut, l'Autorité palestinienne déploie des efforts considérables pour surmonter une crise budgétaire, une partie importante des ajustements nécessaires pesant sur les dépenses. Sa marge de manœuvre est restreinte. Les dépenses visent à maintenir non pas la croissance mais la stabilité sociale et les dépenses publiques sont presque entièrement consacrées au paiement des salaires. L'affaiblissement des capacités en matière de gouvernance entraîne inévitablement une détérioration de la conjoncture économique et décourage les investissements, faisant surgir de nouveaux obstacles sur la voie de l'ajustement budgétaire.

L'enjeu est d'éliminer tout ce qui rend difficile la reprise et la croissance économiques, le problème le plus épineux étant dû aux incertitudes et aux frais de

vente supplémentaires qu'entraînent les difficultés d'accès non seulement aux marchés extérieurs mais aussi aux marchés locaux créés par le régime de sécurité israélien. Le système dit de « transbordement », les postes mobiles et fixes de contrôle de la circulation et les contrôles de sécurité spéciaux des chargements en partance et à l'arrivée ont provoqué une hausse importante des frais de vente et le morcellement de l'espace économique interne et externe de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Le régime en matière de sécurité érode les capacités de croissance. Il affaiblit la compétitivité des entreprises existantes et, en outre, restreint considérablement les possibilités d'investissement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Sans ces mesures de sécurité, l'accès libre aux marchés d'une économie aussi industrialisée que celle d'Israël exercerait une forte attraction sur les investissements nationaux aussi bien qu'étrangers.